

Adresse de la commission départementale du Finistère qui transmet à la Convention les cent jetons d'argent que le citoyen Legendre, ex-maire de Quimper, avait donné à la patrie, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commission départementale du Finistère qui transmet à la Convention les cent jetons d'argent que le citoyen Legendre, ex-maire de Quimper, avait donné à la patrie, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 594;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36752_t2_0594_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

sance de cet évènement aussi heureux que désiré. Nos braves frères d'armes composant l'armée qui a contribué à cette conquête, ont donné des preuves d'un courage et d'une intrépidité dont il n'y a pas d'exemple. Ils ont prouvé ce que peut la valeur des républicains décidés à reconquérir leurs droits et à les conserver. Nous n'oublierons jamais ces défenseurs de la patrie, ni ceux qui ont eu le malheur de succomber dans l'attaque; il semble que la foudre soit partie de la montagne comme un éclair pour fondre sur cette ville rebelle. Quelle confusion pour ces esclaves coalisés. Ils ne pourront rapporter chez eux, que la honte, et l'infamie que méritent des traîtres. Quel triomphe pour vous *Représentants*; quelle gloire pour la *République*. De quelle importance n'est pas pour la nation la reprise d'un port qui nous ouvre tous les canaux de la Méditerranée, et qui par votre surveillance et celle du Comité de salut public, va nous mettre à même de donner de l'essor à nos liaisons avec les puissances qui nous sont restées amies, et assurera l'arrivée des subsistances à toute la République.

Mais, Représentants, nous ne bornerons pas notre joie à la nouvelle de la reprise de Toulon; celle qui vient de nous être confirmée sur l'existence réelle de *Beauvais*, votre collègue, que dans le temps on nous avait assuré avoir été assassiné par les Anglais, n'a pas moins imprimé dans nos cœurs ce mouvement de sensibilité que devoit y faire naître notre attachement pour les députés de la Montagne. Ah! Beauvais quel spectacle attendrissant pour toi que celui d'être témoin de toutes les impressions que tes vertus ont faites dans l'âme de tous les Français, vrais républicains. Heureux mortel que ton sort est digne d'envie! Autant nous avons frémi d'horreur et d'indignation en apprenant l'assassinat de ce représentant, autant nous avons éprouvé de plaisir lorsque nous avons été informés qu'il avoit survécu dans un cachot à tous les maux qu'il a soufferts en regrettant que son digne collègue Bayle n'ait pas éprouvé le même sort.

La conquête de Toulon aujourd'hui nommée à juste titre le *Port de la Montagne*, la défaite complète des rebelles de la Vendée, les succès de nos armées dans le Nord, vos travaux infatigables pour assurer le bonheur des Français, tout nous donne l'assurance de voir la République une et indivisible, fondée sur des bases inébranlables de la liberté et l'égalité, principes que n'oubliera jamais la Société populaire des sans-culottes de Donzac, toujours surveillante sur les conspirateurs, et sans cesse occupée du bonheur général.

Restez à votre poste, Citoyens représentants, continuez à gouverner le vaisseau de l'Etat, il ne peut dans vos mains qu'arriver heureusement au port, où se trouvera la paix et le bonheur de tous les républicains français. »

LESLARD GROSVAL (*présid.*), BALSAC (*1^{er} secrét.*), LABADIE (*secrét.*) [et 45 autres signatures « Un grand nombre de sociétaires ne sachant pas écrire n'ont pu signer. »]

12

La commission départementale du Finistère adresse à la Convention cent jetons d'argent que le citoyen Legendre, ex-maire de Quimper,

avoit déposés depuis quelques mois sur l'autel de la patrie (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Landerneau, 23 niv. II] (3)

« Républicains représentants,

Le citoyen Le Gendre, ex-maire de Quimper, vieillard connu par son patriotisme constant et les services qu'il a rendus à ses concitoyens, ne voulant conserver aucun souvenir des bienfaits du régime de la tyrannie, pas même ceux justement mérités par des travaux pénibles et jaloux de contribuer à grossir la fortune publique, déposa, il y a quelques mois entre les mains de l'ancienne administration du Finistère cent jetons d'argent des ci-devant Etats de Bretagne.

En fouillant les archives depuis le décret qui a dissous cette administration rebelle, nous avons trouvé cette offrande civique oubliée dans les bureaux, Nous nous faisons un plaisir de remplir enfin le vœu du donataire et nous vous invitons à accueillir favorablement ce don de la probité et du civisme. »

MOYOT (*présid.*), GOEZ (*secrét. g^{al}*).

13

Les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Occidentales écrivent de Bayonne, le 22 nivôse, la lettre suivante :

« Par notre lettre du 15, nous vous avons fait part d'une petite action entre les Espagnols et nous, qui s'était passée le 11, et qui, comme à l'ordinaire, avoit tourné à votre avantage. Depuis, nos ennemis ont resté tranquilles dans leurs camps, et aucun mouvement de leur part n'a annoncé qu'ils eussent de nouveau l'envie de nous attaquer. Nos soldats, enflammés par l'exemple de leurs frères d'armes à Toulon et à Landau, brûlent d'impatience de devenir à leur tour agresseurs; et ils se promettent de faire, sur la Bidassoa, un aussi bon usage du pas de charge et de la bayonnette, que leurs camarades vainqueurs de Toulon et de Landau en ont pu faire sur les bords de la Méditerranée et sur ceux du Rhin.

« Un navire hollandais de 180 tonneaux, destiné pour Saint-Sébastien, a échoué sur nos côtes : il étoit chargé de froment et de légumes; le tiers environ de ces grains s'est trouvé un peu avarié et n'a pu être vendu, les deux autres sont de très-bonne qualité et seront versés dans les magasins de la République. Au moment où le navire échoua, les habitants de la commune de ce lieu, entraînés par un mouvement bien naturel, celui de se mettre à l'abri d'une disette qui les talonne et qui leur donne de vives inquiétudes pour l'avenir, s'étoient rassemblés autour du vaisseau, dans l'intention de se distribuer ce grain, qu'ils pensoient d'ailleurs devoir leur appartenir. Le commissaire que nous avions nommé pour le faire décharger, arriva au moment où la distribution alloit commencer; il n'eut besoin, pour les faire renoncer à leur dessein, que de leur dire que ce grain appartenoit à la République, et aussi-tôt ces bons ci-

(1) P.V., XXX, 97 et 228.

(2) Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl¹).

(3) C 290, pl. 915, p. 23.